



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 21 Avril 2011

Date de la convocation 13 Avril 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
--	--	--

PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph,
BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian,
CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,
CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,
CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,
CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard,
FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,
LIAUSSON : M.BETZ Bruno,
LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme POUJOL MONNIER Chantal,
MERIFONS : M.VIALA Daniel,
MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,
NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David,
OCTON : M.COSTE Bernard,
PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,
PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,
SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,
USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,
VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine.

PROCURATIONS :

M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël ;
 Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph ;
 M.VEDEL Jean-Louis à M.MARTINEZ Christian ;
 M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;
 M.FAVIER Marc à M.SEGURA René ;
 M.VENTRE Philippe à M.CAZORLA Alain ;
 M.ESTEVE Bernard à M.BARDEAU Francis ;
 M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ;
 M.SOTO Bernard à M.GIL Claude ;
 M.LOPEZ Daniel à M.QUEROL Jean-François ;
 M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard ;
 M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.

Objet : Restitution de l'étude relative au schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables – Plan d'action 2011-2013.

Monsieur SATGER rappelle que la Communauté de Communes du Clermontais, engagée dans une démarche Agenda 21, souhaite participer à la lutte contre le changement climatique (1^{ère} finalité de l'Agenda 21) et répondre aux objectifs fixés par l'Union Européenne en 2007 à savoir :

20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre
20% d'augmentation d'efficacité énergétique
20% de production d'énergies renouvelables d'ici 2020.

Ainsi, elle a engagé deux actions importantes : une étude avec Hérault Energie pour réaliser le bilan énergétique global des bâtiments intercommunaux et une étude pour la réalisation d'un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables.

Face à la multiplication des projets éoliens ou photovoltaïques sur son territoire, à la pression des opérateurs et à l'absence de vision globale pour les communes, la Communauté de Communes du Clermontais a en effet décidé d'élaborer un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables. Une mission d'étude a été confiée en juillet 2009 au cabinet SOLAGRO, qui a travaillé en partenariat avec le bureau d'étude Abies et le Géfosat.

Cette étude avait pour objectif de répondre à plusieurs questions :

Quel est le potentiel de développement de l'énergie éolienne et photovoltaïque ?

Quel est le potentiel de développement des autres filières renouvelables ?

Quel est le potentiel d'économie d'énergie que nous pouvons réaliser sur le patrimoine intercommunal et au-delà par une mobilisation de la population sur cette thématique ?

Cette étude comprenait 4 phases :

Phase 1 : un état des lieux et des potentiels ainsi que la réalisation du bilan carbone de la Communauté de Communes du Clermontais

Phase 2 : la définition d'une stratégie d'actions

Phase 3 : l'élaboration d'un plan d'actions

Phase 4 : des propositions pour la communication et les actions de sensibilisation.

Le constat sur le Clermontais :

La consommation d'énergie sur le territoire : 37.000 tep

Emissions de GES : 110.000 tonnes équivalent CO2

Faible production d'énergie renouvelable

Les enjeux sur le Clermontais :

Objectifs « économie d'énergie » 2020 : de 7.400 tep soit 740 tep par an

Objectifs « production d'énergie renouvelable » 2020 : 6500 tep soit 650 tep par an

Compte tenu du diagnostic intercommunal, face à l'ampleur des enjeux intercommunaux, nationaux et planétaire, la Communauté de Communes du Clermontais participe volontairement à la réflexion actuellement menée par le Conseil Général de l'Hérault pour la mise en place à l'échelle départementale d'un Plan Climat Energie Territorial.

Pour avancer de façon concrète et organisée dans la démarche Agenda 21, Monsieur SATGER propose aux membres du conseil communautaire de mettre en place un premier plan d'actions à réaliser en 2011 / 2012 tel que présenté ci après :

Volet 1 : Moyens, méthodes et outils

Création d'un poste d'économiste de flux

Création d'une mission « animation énergie »

Constitution d'un comité de pilotage chargé du suivi de la politique énergétique

Intégration de clauses spécifiques au climat dans les marchés publics

Volet 2 : Les actions

Expertise des demandes de permis de construire ou de travaux lourds de rénovation au regard de la problématique climat

Modification du règlement de l'opération façade et introduction d'un bonus volet isolation / énergie
Plan de rénovation des bâtiments intercommunaux
Prime pour le remplacement des inserts pour soutenir la filière bois
Prospection pour la production d'électricité renouvelable sur les zones favorables à l'implantation
Réaliser un Plan de Déplacement des Agents
Accompagner et susciter les pratiques de covoiturage

Volet 3 : Sensibiliser, communiquer, former

Délibération des communes en faveur de la protection du climat
Intégrer la problématique de l'énergie et du climat dans le plan de formation des agents
Faire connaître l'Espace Info Energie
Renforcer la communication par le biais du site internet
Lancement d'un concours « Famille à énergie positive ».

Il précise que ces actions seront soumises à une évaluation annuelle présentée en Conseil Communautaire.

Monsieur le Président soumet ce projet de convention au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le premier plan d'actions à réaliser en 2011 / 2012.tel que présenté ci dessus :

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.